

DECRET N° 2016-303 DU 26 MAI 2016
portant nomination de **Monsieur Edgard
Pierre Roch QUENUM** en qualité de Conseiller
Technique Juridique du Ministre des
Infrastructures et des Transports.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères ;
Vu le décret n° 2012-376 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
Vu sur proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 mai 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : **Monsieur Edgard Pierre Roch QUENUM** est nommé Conseiller Technique Juridique du Ministre des Infrastructures et des Transports.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 26 mai 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

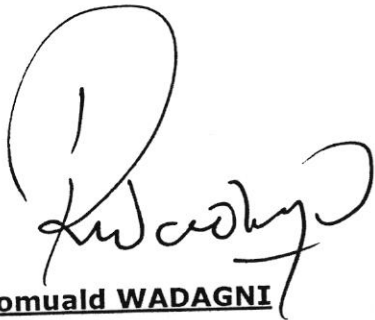
Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



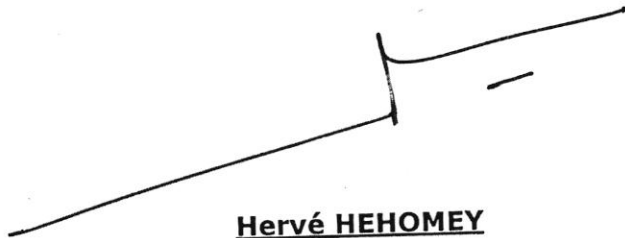
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Romuald WADAGNI



Hervé HEHOMEY

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 HAAC 2; HCJ 02 MEF 02 MDN 2 AUTRES MINISTERES 20 SGG INTERSSE 1
JORB 1.